

UN DÉCRET AMÉRICAIN SUR L'I.A.

Une initiative pour mieux protéger l'avantage technologique américain face aux concurrents stratégiques.

PROTÉGER L'I.A. FABRIQUÉE AUX ÉTATS-UNIS

Pour maintenir son leadership en intelligence artificielle, Donald Trump a signé le 11 février 2019 un décret définissant la stratégie américaine en matière d'I.A., *The American AI Initiative*.

Ce décret, intitulé *Maintien du leadership américain en intelligence artificielle*, marque les craintes à peine voilées de la concurrence chinoise, à laquelle le gouvernement américain est particulièrement sensible.

Marché économique destiné à une forte croissance, l'intelligence artificielle pourrait bien être « la quatrième révolution industrielle ». Mais l'avancée des États-Unis, grâce aux entreprises leaders *Google*, *Amazon*, *Microsoft*, est en passe d'être concurrencée par l'Asie. La Chine qui ambitionne d'être la prochaine superpuissance de l'I.A. a annoncé investir 150 milliards de dollars d'ici 2030.

Pour garantir la prééminence des États-Unis et faire de l'I.A. un levier de croissance de l'économie américaine, le décret invite les agences et départements fédéraux à élaborer leurs propres plans d'action autour des axes suivants :

1. Orienter leurs ressources budgétaires vers des innovations de pointe avec des applications directes pour le « peuple américain ».
2. Rendre plus accessibles leurs modèles, données et ressources informatiques, dans le respect de la protection de la vie privée, afin de favoriser le déploiement des technologies de l'I.A.
3. Établir des normes techniques de sécurité, robustesse, fiabilité et d'interopérabilité des systèmes d'I.A. propre à en favoriser l'utilisation par les différentes industries.
4. Former la future main-d'œuvre américaine à l'I.A. Les organismes fédéraux devront donner la priorité aux programmes de bourse et de formation aidant les étudiants et travailleurs américains à développer des compétences en I.A.



Orienter leurs ressources budgétaires vers des innovations de pointe avec des applications directes pour le « peuple américain ».

“

DANS CE DÉCRET AMÉRICAIN SONT ÉGALEMENT POSÉES LES PRIORITÉS ÉTHIQUES DE L'ADMINISTRATION TRUMP, À SAVOIR PROMOUVOIR LES TECHNOLOGIES DE L'I.A. « TOUT EN PROTÉGEANT LES LIBERTÉS CIVILES, LA VIE PRIVÉE, LES VALEURS AMÉRICAINES ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE ET NATIONALE DES ÉTATS-UNIS »

”

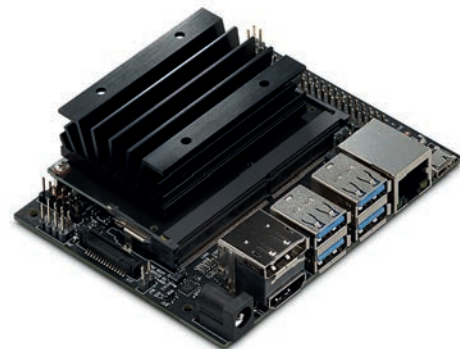
5. Promouvoir un environnement international propice à la recherche et à l'innovation en matière d'I.A. tout en protégeant l'avantage technologique des entreprises américaines sur les marchés étrangers et les intérêts américains face aux concurrents stratégiques et adversaires étrangers.

IDENTIFIER LES SECTEURS PRIORITAIRES ET Y REALLOUER LES FONDS

« Néanmoins, et contrairement à la stratégie française qui prévoit de consacrer 1.5 milliard d'euros au développement de l'I.A. sur cinq ans, le décret américain ne mentionne pas d'investissements chiffrés », souligne la Mission pour la Science et la Technologie de l'Ambassade de France aux États-Unis.⁽¹⁾ Selon cette dernière, le décret américain « met en avant la stratégie du cut and invest : identifier les secteurs prioritaires et y réallouer les ressources de manière efficace, en définissant les programmes obsolètes ».



© O'Reilly Conferences.



Avec l'arrivée de nouveaux outils comme les assistants vocaux et le Jetson Nano (photo), l'I.A. s'apprête à entrer massivement dans les entreprises et les foyers.



Parmi les dernières incursions en date de l'intelligence artificielle : elle bat désormais les meilleurs joueurs sur Quake 3, un jeu vidéo datant de 1999.

L'intelligence artificielle est désormais au cœur de tous les débats. Ici, lors de la Artificial Intelligence Conference de 2018 à San Francisco.

LA PLACE DE L'ÉTHIQUE

Dans ce décret américain sont également posées les priorités éthiques de l'administration Trump, à savoir promouvoir les technologies de l'I.A. « *tout en protégeant les libertés civiles, la vie privée, les valeurs américaines et la sécurité économique et nationale des États-Unis* », citant notamment l'impératif d'assurer la confidentialité des données.

Au cours de ces deux dernières années, le rythme de l'innovation en matière d'intelligence artificielle s'est accéléré dans le monde entier, amenant bon nombre d'États à publier des stratégies pour promouvoir l'utilisation et le développement de l'I.A. Mais tous n'ont pas pour ambition de devenir leader en la matière.

L'Union européenne a fait le choix de jeter les bases d'un modèle industriel « éthique »

de l'I.A. dans le cadre européen du programme Horizon 2020.⁽²⁾

L'ÉTHIQUE DÈS LA CONCEPTION

La démarche d'éthique dès la conception fait directement écho à celle adoptée, dès 1950, par l'écrivain Isaac Asimov, grand penseur de l'éthique robotique à travers ses œuvres de fiction, dans lesquelles il édicte des lois comportementales et expose les difficultés liées à leur articulation.

Elle fait l'objet d'une attention particulière de la part des entreprises et plus précisément quant au sens et aux valeurs de l'I.A. dès la conception mais aussi au droit et à la sécurité informatique.

L'intelligence artificielle suscite encore des craintes plus ou moins fondées qui sont liées à l'automatisation des tâches et la dé-

légation des missions à haute responsabilité à des intelligences artificielles. Tous les pays ont conscience du caractère disruptif de l'intelligence artificielle, ils s'y préparent et ont l'idée de l'encadrer. De nouvelles réflexions s'imposent afin de s'emparer du sujet et préparer l'élaboration de normes juridiques.⁽³⁾

L'innovation planifiée, mal pensée, est facteur de risque d'échec lorsque tous les paramètres ne sont pas pris en compte... ●

(1) www.france-science.org, post du 02/04/2019.

(2) www.horizon2020.gouv.fr

(3) Voir A. Bensoussan, J. Bensoussan, *IA, robots et droit*, Ed. Larcier, juin 2019.